



Atelier de gravure Bo Halbirk



Membres actifs :

Les membres actifs sont des artistes professionnels. Toutefois, une période probatoire d'un mois d'utilisation de l'atelier de gravure, des presses et du matériel commun est nécessaire avant de pouvoir adhérer. A la fin de cette période d'essai, le candidat est ou n'est pas accepté comme membre actif.

- cotisation annuelle : 100€
- coût de l'utilisation mensuelle de l'atelier : 200€
- don de 2 tirages d'estampes à chaque édition faite à l'atelier (1 pour les archives et 1 pour la collection de l'artothèque)

En tant que membre de l'association vous pouvez bénéficier de la promotion de vos oeuvres via le site de l'association. Vous pouvez aussi participer à diverses expositions sans avoir nécessairement travaillé à l'atelier durant l'année en cours. Votre travail, en tant que membre actif, est visible de manière permanente dans l'atelier, soit encadré au mur, soit dans des coffrets, bien en vue des professionnels, des organisateurs d'expositions et du public. Les membres actifs reçoivent aussi régulièrement les informations sous forme de lettres et d'invitations ainsi que de rapports d'activité de l'association.

Amis de l'association :

- Don annuel de 150€ et plus
- Cette participation donne droit à recevoir un catalogue et des invitations aux différentes manifestations organisées par l'association
- Don en matériel, en fourniture ou en estampe (après approbation du bureau)

Les Amis de l'association reçoivent aussi régulièrement les informations sous forme de lettres et d'invitations ainsi que les rapports d'activité de l'association. Leur nom et logo, s'il s'agit d'une entreprise, pourront figurer sur nos publications.

HEURES D'OUVERTURE DE 10 H A 19 H DU MARDI AU SAMEDI

Association Atelier de Gravure Bo Halbirk / Artothèque A Fleur d'Encre
www.bohalbirk.com
Contact bohalbirk@yahoo.fr
T. 0143 55 92 37

Fiche d'inscription Atelier de Gravure Bo Halbirk

A renvoyer à l'Association Atelier de Gravure Bo Halbirk/Artothèque A Fleur d'Encre accompagnée de votre règlement à l'ordre de « Atelier Bo Halbirk »

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Membre actif

Je règle la cotisation annuelle de 100 € :
en chèque en espèces par virement

Ami de l'association

Je fais un don : 150 € ou plus :
en chèque en espèces par virement

Je m'engage à respecter les modalités d'inscription et le règlement de l'association

Signature :

Date :

Quatre forfaits distincts payables d'avance et contre un reçu à l'Association Atelier de gravure Bo Halbirk,
1 mois : 200 €
3 mois d'affilée : 550 €
6 mois d'affilée : 900 €
1 an d'affilée : 1600 €
Le mois s'entend du 1er au 30 ou 31.
Ces tarifs incluent aussi les fournitures renouvelées comme les acides, la résine, les buvards et autres consommables.

Conditions d'utilisation de l'atelier :

1. Respect des jours et heures d'ouverture : du mardi au samedi de 10h. à 19h.
2. Engagement de la part des artistes à laisser 2 exemplaires de chacune des éditions, petites séries ou monotypes imprimées à l'atelier.
3. Respect du règlement de l'atelier